

PROJET D'ÉVALUATION DU LYCÉE GUILLAUME APOLLINAIRE

2022 - 2023

Préambule :

Conformément aux textes de référence :

Décret n°2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique

Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022*

Note de service du 28-7-2021 : Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022

L'équipe pédagogique du lycée Guillaume Apollinaire après s'être réunie en conseils d'enseignement a défini le cadre qui a été validé en Conseil Pédagogique, selon l'article L.421-5 du Code de l'éducation le 14 octobre 2021 et présenté en Conseil d'administration le 19 octobre 2021. Modifié en Conseil Pédagogique le 4 octobre 2022 et présenté au Conseil d'administration du 20 octobre 2022.

Le projet collectif d'évaluation a pour objectif de rendre visible et explicite la réflexion de l'équipe enseignante sur l'acte pédagogique de l'évaluation. Il permet notamment d'en partager les principes communs garants de l'équité entre les candidats avec les élèves et les familles, tout en conservant les marges d'autonomie indispensables dans chaque discipline pour respecter une progression adaptée à la classe ou au groupe d'élèves.

Cadre général :

Chaque note prise en compte pour le baccalauréat, au titre des enseignements obligatoires, est affectée d'un coefficient. La somme des coefficients est de 100.

Pour le bac 2022 et 2023, les coefficients s'organisent comme suit :

Les cinq épreuves terminales représentent 60% des coefficients au titre des enseignements obligatoires,

| EPREUVES TERMINALES | COEFFICIENT (voie G) | COEFFICIENT (voie Techno) |
|-------------------------------------|----------------------|--|
| EAF français (1 ^{ère}) | 10 | 10 |
| Philosophie (terminale) | 8 | 4 |
| Epreuves de Spécialités (terminale) | 2 x 16 | 2 x 16 : STMG : droit-éco / Management sciences de gestion et numérique. STI2D : Physique-chimie & mathématiques Ingénierie, innovation et développement durable |
| Grand Oral (terminale) | 10 | 14 |
| TOTAL | 60 | 60 |

S'agissant des autres enseignements obligatoires, représentant 40% des coefficients, ils font l'objet d'un contrôle continu en classe de première et de terminale :

| Contrôle continu | Bac 2023 et suivants |
|-------------------------------|--|
| Spécialité 1 ^{ère} | 8 : Bac G : spé abandonnée. STMG : sciences de gestion et numérique. STI2D : innovation technologique |
| Histoire-géographie | 3 + 3 = 6 |
| Enseignement scientifique | 3 + 3 = 6 (bac gén) |
| Mathématiques | 3 + 3 = 6 (bac techno) |
| LVA | 3 + 3 = 6 |
| LVB | 3 + 3 = 6 |
| EPS | 3 + 3 = 6 |
| Enseignement moral et civique | 1 + 1 = 2 |
| TOTAL | 40 |

Dans le cadre du contrôle continu les enseignements optionnels seront coefficientés 2 en classe de 1^{ère} et de terminale.

Pour Parcoursup, toutes les matières comptent coefficient 1.

Dans chaque discipline, la moyenne annuelle de contrôle continu (arrondie au dixième de point supérieur), désignée par le terme « **évaluation chiffrée annuelle** » de l'élève est **attribuée** par le professeur et **entérinée** lors de chaque conseil de classe de chaque année du cycle terminal. Elle est transmise aux familles dans les bulletins trimestriels et **inscrite** dans le Livret scolaire du lycée (LSL).

Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du code de l'Éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. A ce titre, ils doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées.

Principes et engagements :

- Les élèves sont évalués en cohérence avec les attendus du programme ;
- Les élèves sont évalués de manière équitable dans chaque enseignement : la nature des évaluations composant la moyenne et les critères d'évaluation sont concertés au sein d'une même discipline ; les élèves sont informés en amont par les professeurs des attendus visés, des critères d'évaluation, et des dates des évaluations certificatives qui peuvent être formatives (en cours de processus) ou sommatives (en fin de processus).
- Les élèves sont évalués dans des situations variées et selon diverses formes, y compris à l'oral ;
- Les évaluations sont accompagnées d'appréciations constructives et/ou d'une correction qui permettent aux élèves de percevoir leurs éventuels progrès et ce qu'il convient d'améliorer ;
- Les élèves reçoivent à chaque période un nombre raisonnable de notes dans chaque discipline afin que la moyenne de la période soit significative de leurs acquis ;
- Seules les moyennes significatives, c'est-à-dire celles établies en s'appuyant sur un nombre suffisant d'évaluations sont reportées sur le bulletin.
- Gestion des absences : Dans le cas où l'élève est absent à une évaluation considérée comme nécessaire par l'enseignant pour la représentativité de la moyenne, une évaluation spécifique aura lieu à la fin de chaque trimestre (mercredi après-midi).

Si le candidat ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements, une évaluation ponctuelle dite « épreuve de remplacement » est organisée en fin d'année scolaire sous l'autorité du chef d'établissement, et porte sur le programme de l'année entière.

La note de l'évaluation de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne manquante. Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation ponctuelle, le candidat est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement.

- Gestion de la fraude : elle est prévue par les dispositions des articles D.334-25 à R.334-35 du code d'éducation ; ils définissent notamment le régime des sanctions qui peuvent être prises par la commission de discipline du baccalauréat. La gestion des situations de fraude relève de la responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur.

ANNEXE : Baccalauréat général : ENSEIGNEMENTS DU TRONC COMMUN :

- **Langues vivantes :**

Nous proposons d'évaluer durant les deux années du cycle terminal (Première et Terminale), toutes les compétences dans le respect des 8 axes thématiques du programme du ministère.

Chaque évaluation sera soit formative (en cours d'apprentissage en entraînement), soit sommative (en fin d'apprentissage pour mesurer les acquis), à l'écrit ou à l'oral (compréhension et expression).

Au cours de chaque trimestre il pourra y avoir au moins une évaluation sommative de type BNS (Banque Nationale de Sujets) sur une des compétences étudiées, et d'autres devoirs de types divers (rédaction d'un paragraphe, tâche finale, test de vocabulaire, analyse de citation, résumé, analyse iconographique, ...).

L'enseignant pourra ne pas prendre en compte toutes les notes dans le calcul de la moyenne s'il considère que certaines ne sont pas représentatives.

Les coefficients des évaluations pourront être modulés à la discrétion de l'enseignant afin de préserver la représentativité de la moyenne trimestrielle (exemple : un devoir maison pourra avoir un coefficient inférieur à un devoir sur table).

La langue utilisée pour la restitution de la compréhension orale et écrite sera précisée par l'enseignant au moment de l'évaluation.

Nous délivrerons une attestation de niveau en LVA et LVB aux élèves de terminale en fin de cycle. À cet effet, toutes les compétences langagières seront prises en compte au 3^{ème} trimestre. L'expression orale fera elle, l'objet d'une évaluation individuelle basée sur les axes et thématiques étudiés en cours d'année (exemple : analyse de citation ou de document iconographique suivi d'un entretien en langue étrangère). En série technologique, cette note d'oral sera basée sur l'entretien prévu en ETLV (Enseignement Technologique en Langue Vivante).

- **Histoire – géographie :**

Dès la seconde et de manière progressive, l'évaluation en Histoire-Géographie et Éducation morale et civique vise à amener les élèves vers un socle de compétences nécessaires pour l'obtention du baccalauréat mais surtout pour les poursuites d'études dans le supérieur quelles qu'elles soient.

C'est à ce titre que l'évaluation combine devoirs sur table dont certains dits de type bac (répondre à une question problématisée, analyse de documents, réalisation d'un croquis à partir d'un texte), devoir à la maison, travaux de recherche et pratique de l'oral sans que ne soit interdit le recours à des contrôles rapides de connaissances qui seront laissés à l'appréciation des enseignants dans la mesure où les résultats ne faussent pas les résultats généraux obtenus par ailleurs.

- **Enseignement moral et civique :**

L'évaluation tient compte de l'horaire (1h tous les 15 jours) et des particularités didactiques de la discipline. En première comme en terminale une note à l'écrit peut être attribuée par trimestre. Une évaluation orale pourra compléter la moyenne.

- **EPS :**

D'une manière générale, l'évaluation comporte différentes dimensions :

- Formative, elle permet au professeur d'ajuster sa progression pédagogique au regard des quatre degrés d'acquisition des compétences (ensemble de connaissances, capacités et attitudes) des élèves.

- Formatrice, elle permet à chaque élève de situer son positionnement et d'identifier ses progrès. Ainsi, elle est nécessairement fondée sur des critères partagés permettant à chacun d'identifier clairement ses réussites ainsi que les points restant à consolider.

- Certificative, elle atteste d'un niveau de maîtrise au terme d'une séquence d'apprentissage. Ce qui suit se centre sur cette dernière dimension.

La circulaire n°2019 – 219 du 26 septembre 2019 précise les conditions qui permettent de définir les notes à visée certificative participant à la construction de la note au baccalauréat pour l'enseignement commun EPS, intervenant pour un coefficient de 6 sur les 100 coefficients du baccalauréat à partir de la session 2023. (Coefficient 5 pour la session transitoire de 2022).

La note du baccalauréat en EPS repose sur trois épreuves évaluées en Contrôle en Cours de Formation (CCF) sur l'année de terminale dans trois activités physiques sportives artistiques (APSA) relevant de trois champs d'apprentissage différents.

Pour chaque épreuve un référentiel collectif est élaboré par l'équipe EPS de l'établissement à partir du référentiel national défini par champ d'apprentissage. Ce référentiel précise les principes d'élaboration de l'épreuve ainsi que les trois attendus de fin de lycée (AFL).

L'AFL1 s'évalue le jour de l'épreuve sur 12 points, l'AFL2 et l'AFL3 s'évaluent au fil de la séquence d'enseignement et éventuellement le jour de l'épreuve. Les dates d'épreuve et de rattrapage sont communiquées aux élèves et aux familles après validation de la commission académique.

Une co-évaluation est systématique. L'enseignant du groupe classe et un professeur extérieur participent à la notation de chaque épreuve.

Deux instances sont prévues pour réguler la certification :

- La commission académique présidée par le recteur ou son représentant est constituée d'inspecteurs et d'enseignants d'EPS qui intervient sur la session en cours (validation des protocoles d'évaluation, validation des référentiels par APSA des lycées, harmonisation des notes, bilan des épreuves, etc.).

La note du baccalauréat en EPS définitivement retenue correspond à la moyenne des notes attribuées lors des trois épreuves après harmonisation éventuelle par la commission académique. Elle ne correspond donc pas forcément à la moyenne des notes trimestrielles. Les notes inscrites dans le livret scolaire pour les classes de première et de terminale ont vocation à être prises en compte pour l'orientation dans Parcoursup.

- **Enseignement scientifique :**

3 notes au minimum par trimestre.

Une évaluation sommative interdisciplinaire aura lieu par trimestre.

L'élève devra être noté pour au moins 60% des coefficients du trimestre pour obtenir une moyenne.

Si l'élève n'atteint pas 60 % des coefficients, il passera un devoir de rattrapage en fin de trimestre. En cas d'absence au rattrapage il ne sera pas évalué sur le trimestre.

En classe de 1^{ère}, au troisième trimestre un projet expérimental sera évalué en lieu et place de l'évaluation sommative.

SPECIALITES (abandonnés en 1^{ère})

En terminale, des écrits et oraux blancs seront organisés. Ecrits au 2^{ème} trimestre. Grand oral blanc courant mai.

- **ARTS (Danse – Musique – Arts Plastiques) :**

Les arts plastiques, la musique et la danse sont des disciplines artistiques, elles sont évaluées selon deux composantes à la fois distinctes, liées et de valeurs égales : la pratique artistique et la culture artistique. Chacune de ces composantes est construite autour de compétences et de connaissances particulières qu'il s'agit d'acquérir, de développer et d'approfondir de la seconde à la terminale.

Les évaluations, bienveillantes et formatrices permettent de situer les élèves, de les aider dans leurs apprentissages et de valider les niveaux atteints, elles peuvent varier dans leurs coefficients. Parfois, une note pourra être considérée comme non suffisamment représentative par l'enseignant (par exemple en cas de faible coefficient) et ne pourra pas figurer seule dans la moyenne.

Écrites, orales et pratiques, ces évaluations reposent sur plusieurs approches (formatives, sommatives) qui permettent de révéler les connaissances et compétences acquises ainsi que leurs articulations autour de problématiques culturelles et plasticiennes liées aux programmes.

Le seuil minimal retenu dans ces disciplines artistiques pour que la moyenne soit représentative est de trois notes par trimestre, dont au moins une dans chacun des items (pratique, oral, culture & théorie).

Dans ces disciplines artistiques, les bacs blancs, oraux et écrits, se veulent des épreuves de formation, comme tels ils ne doivent pas pénaliser les élèves et seront comptabilisés dans les moyennes coefficient 1 comme les autres épreuves écrites, pratiques et orales.

- **Humanités, littérature et philosophie (HLP)**

Pour les premières HLP et terminales HLP l'évaluation comprend au moins 2 notes d'écrit aux deux premiers trimestres, et au moins une note au troisième trimestre.

- **Histoire-géographie et sciences politiques (HGGSP) :**

Dès la première et de manière progressive, l'évaluation en Histoire-Géographie-Géopolitique et Sciences politiques vise à amener les élèves vers un socle de compétences nécessaires, à l'oral comme à l'écrit, pour l'obtention du baccalauréat mais surtout pour les poursuites d'études dans le supérieur quelles qu'elles soient.

C'est à ce titre que l'évaluation combine devoirs sur table, devoir à la maison et travaux de recherche. Si les travaux écrits prédomineront en classe de première notamment pour ceux qui arrêteront la spécialité en classe de Terminale, la pratique de l'oral sera plus fréquemment utilisée en Terminale trouvant son point d'orgue dans la réalisation d'un Grand Oral blanc dans les conditions de l'examen.

- **Langues, littératures et cultures étrangères (LLCE) et Anglais monde contemporain (AMC):**

En LLCE 1^{ère} :

- Compréhension Écrite : à partir de textes inconnus en lien avec la thématique étudiée
 - Expression Écrite : sujets en lien avec la thématique étudiée
 - Expression Orale : par le biais d'exposés oraux
 - Compréhension Orale : support audio et vidéo, en lien avec la thématique étudiée
 - connaissance et réflexion personnelle sur les œuvres intégrales
 - connaissance du cours et du lexique
- D'ici novembre/décembre, entraînement et notation de productions de synthèse et de traduction.

Les éléments importants dans la notation sont :

- la capacité à comprendre et analyser des documents inconnus
- la qualité de la langue écrite et orale
- la qualité de la réflexion personnelle
- la solidité des acquis culturels et leur utilisation pertinente.

En LLCE Terminale :

Evaluations formatives

- Evaluation de la compréhension écrite par divers exercices (questions sur un texte, tests de lecture pour l'œuvre intégrale, dessiner une scène décrite...)
- Evaluation de l'expression écrite par le biais de paragraphes argumentés, écritures d'inventions...
- Evaluation de l'expression orale essentiellement à travers des exposés de 5-10 minutes sur un point culturel par chaque élève de la classe au cours de l'année / pour l'œuvre intégrale, à travers le jeu de passages de la pièce au programme.
- Evaluation de l'exercice de traduction / compte-rendu

Evaluations sommatives

- Epreuve de synthèse et traduction de textes inconnus en lien avec la thématique abordée (les élèves ont d'abord eu en début d'année un entraînement à la méthodologie, avec une partie des textes connus)
- Présentation d'un dossier oral sous forme d'enregistrements en lien avec la thématique abordée
- Epreuve en lien avec la compréhension de l'œuvre intégrale de type tâche finale (travail sur la mise en scène de la pièce, critique journalistique...)

Le coefficient est adapté selon que les tâches sont faites à la maison ou en classe, seuls ou en binômes (notamment pour les évaluations formatives). Il va généralement jusqu'à 1 pour les épreuves formatives et 2 pour les épreuves sommatives.

En Anglais Monde Contemporain 1^{ère} :

Compréhension écrite : les évaluations portent sur 2 documents (un article de presse ou un extrait de roman et un tableau ou image / graphique/peinture/carte/affiche de film ...) en lien avec l'axe étudié du programme (exemple : Savoirs, création, innovation)

Les questions sont de différents types. Il peut s'agir de vérifier la compréhension générale des documents, d'analyser le sens implicite, les points de vue... Les questions peuvent demander donc d'identifier le thème général des documents ou porter sur

des informations plus précises. Elle peut également être une question de synthèse : « Write a commentary on the two documents (200 words) : analyse how the documents explore... »

Après l'étude de trois documents, un entraînement à la synthèse est prévu, à l'écrit et/ou à l'oral.

Expression écrite : L'évaluation est en lien avec les thèmes étudiés en classe ; un travail méthodologique est proposé dès le début d'année (ex : comment rédiger une argumentation)

Expression orale : de courts exposés sont prévus sur les documents étudiés en classe.

En parallèle, il y aura des contrôles réguliers sur la connaissance du cours et lexicale.

Des rappels grammaticaux sont également faits de manière ponctuelle.

Enfin, les entraînements à la traduction sont programmés à partir de la 2^{ème} quinzaine d'octobre.

En Anglais Monde Contemporain Terminale :

- évaluation de la Compréhension Écrite (essentiellement d'articles en lien avec les différents thèmes au programme) par questions sur le texte et compte-rendu en français d'une partie du texte (instructions officielles).

- Graduellement, au fur et à mesure de l'acquisition de la méthode, synthèse écrite de plusieurs documents (articles et image ou graphique).

- Expression orale :

- en début d'année : exposés de 5 mn, type discours en lien avec le thème de la Compréhension Écrite.

- Au fur et à mesure, présentation orale de plusieurs documents (préparation de la présentation d'un dossier).

- **MATHEMATIQUES / mathématiques complémentaires / mathématiques expert**

➤ lien du BO : <https://eduscol.education.fr/document/12571/download>

Projet pédagogique en Mathématiques:

Chaque trimestre, l'enseignant proposera ou réalisera :

- Au minimum deux évaluations à visée formative qui permettront à l'élève et à l'enseignant de se renseigner sur les acquis ou les éléments à améliorer.
- Au minimum deux évaluations à visée sommative qui permettront de mesurer l'acquisition des compétences et des connaissances de l'élève (Afin de maintenir une continuité dans l'évaluation, un rattrapage des devoirs sommatifs sera proposé aux élèves absents lorsque la fréquence et/ou la durée des absences l'imposent).

A la fin du trimestre et suite aux rattrapages de devoirs proposés, les deux critères suivants devront être satisfaits:

- L'élève a réalisé en classe ou rendu au moins deux devoirs sommatifs, et au moins la moitié des devoirs sommatifs du trimestre.
- L'élève a réalisé en classe ou rendu au moins la moitié des devoirs à visée formative du trimestre.

Sinon, la moyenne trimestrielle de l'élève n'aura pas de valeur certificative et l'enseignant mettra alors une appréciation mentionnant que la moyenne de l'élève n'est pas représentative ce trimestre. L'élève aura en conséquence un « Non Noté » en lieu et place de sa moyenne trimestrielle.

- **PHYSIQUE-CHIMIE :**

En 1ère spécialité et en terminale spécialité, la moyenne de l'élève doit être constituée au minimum de 60% des coefficients des évaluations proposées.

En classe de terminale, des évaluations des capacités expérimentales (ECE) seront organisées au cours du 2^{ème} trimestre.

- **SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES (SES) :**

L'évaluation en classe de Première :

Les évaluations portent :

- sur les savoirs présentés dans les objectifs d'apprentissage du programme officiel.

- sur des savoir-faire spécifiques aux Sciences économiques et sociales :

- Calcul, lecture, interprétation :
 - Proportion, pourcentage de répartition.
 - Taux de variation, taux de variation cumulé, coefficient multiplicateur, indice simple.
 - Moyenne arithmétique simple et pondérée.
- Lecture et interprétation :
 - Indice synthétique.

- Médiane.
- Valeur nominale, valeur réelle (notamment, taux d'intérêt nominal et taux d'intérêt réel)
- Tableau à double-entrée.
- Représentations graphiques : diagrammes de répartition, représentation de séries chronologiques
- Représentation graphique de fonctions simples (offre, demande, coût) et interprétation de leurs pentes et de leurs déplacements

- sur certaines compétences transversales du cycle terminal :

- mobilisation des connaissances ;
- résolution chiffrée et graphique d'exercices simples ;
- collecte et traitement de l'information ;
- analyse et mobilisation des données ;
- analyse et mobilisation de documents de natures diverses ;
- construction d'une argumentation / d'un raisonnement rigoureux ;
- maîtrise de l'expression écrite et orale.

Les situations d'évaluation peuvent inclure des évaluations écrites, des évaluations orales, des travaux individuels ou collectifs, des travaux proposés en classe ou hors la classe, des devoirs surveillés en temps et conditions contraints, des devoirs en temps libre, en présence ou à distance, selon les exigences du projet pédagogique conçu par le professeur. On accordera progressivement de plus en plus d'importance, au fil du cycle terminal, aux évaluations de type baccalauréat.

En classe de première, l'évaluation principale portera donc sur une des deux épreuves du baccalauréat : l'« épreuve composée ». Cette épreuve sera dans un premier temps « simplifiée » dans ses attendus, en prenant éventuellement appui sur les sujets proposés par la Banque Nationale de Sujets (BNS). Au troisième trimestre, les élèves pourront être évalués sur des épreuves adaptées mais conformes aux exigences de l'épreuve composée, sous la forme :

- d'un devoir de 4 heures lorsque cela est possible

- d'un devoir de deux heures portant sur les parties 1 et de l'épreuve composée, ou de la partie 3 de l'épreuve composée lorsqu'un devoir de 4 heures est impossible.

Les évaluations seront pondérées de la sorte :

- Devoirs surveillés de type baccalauréat (épreuve BNS ou épreuve composée) : coefficient 3

- Autres devoirs surveillés (notamment de connaissances) : coefficient 2

- Devoirs maison : coefficient 1

L'évaluation en classe de Terminale.

Concernant les devoirs de type baccalauréat, la dissertation sera introduite à côté de l'épreuve composée. En plus des différentes évaluations rythmant les apprentissages des élèves, ces derniers bénéficieront d'au moins un devoir de type baccalauréat par trimestre (devoir surveillé de quatre heures lorsque c'est possible, ou de deux fois deux heures dans le cas contraire).

Les élèves peuvent aussi bénéficier de « devoirs maison » sur tout ou partie des sujets de type baccalauréat.

La pondération est identique à celle retenue pour la classe de Première.

• SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE :

La part des évaluations sommatives dans le calcul de la moyenne sera prépondérante (exemple : 75 %). L'évaluation comportera une part minoritaire (exemple : 25 %) d'activités collaboratives (travaux pratiques, travaux dirigés, oraux...). L'élève devra être noté pour au moins 60% des coefficients du trimestre pour obtenir une moyenne. • Si l'élève n'atteint pas 60 % des coefficients, il passera un devoir de rattrapage en fin de trimestre. En cas d'absence au rattrapage il ne sera pas évalué sur le trimestre.

Un devoir commun sera organisé par an, au deuxième ou troisième trimestre.

• SCIENCES DE L'INGENIEUR :

CLASSE DE PREMIÈRE :

Les enseignants de la spécialité Sciences de l'Ingénieur (SI) évalueront les compétences des élèves par le biais de différents travaux de type : présentation orale, travail pratique ou devoir personnel réalisé à la maison ou en classe.

Ces évaluations seront désignées par l'enseignant comme étant formatives (en cours d'apprentissage) ou sommatives (en fin d'apprentissage). Si un élève est absent (avec un justificatif valable) et qu'une note certificative doit être attribuée, il se verra remettre une nouvelle date pour faire ce travail. Si aucun justificatif valable n'est donné et qu'une absence est de nouveau constatée, l'élève se verra remettre une note de 0/20.

Le dispositif de notation de la spécialité Sciences de l'Ingénieur en classe de première :

- Les notes « formatives » auront un coefficient 1 ;

- La note « sommative » d'une séquence aura un coefficient de 2 fois la somme des coefficients des notes « formatives ».

EXEMPLE :

| | TRIMESTRE 1 | | | | | TRIMESTRE 2 | | | | | | | | | TRIMESTRE 3 | | | | | | |
|--------------------|-------------|---|---|---|---|-------------|---|---|---|---|---|---|---|---|-------------|---|---|---|---|---|---|
| | F | F | F | F | S | F | F | F | S | F | F | S | F | F | S | F | F | F | S | F | S |
| Coefficient | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | 1 | 1 | 1 | 6 | 1 | 1 | 4 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 6 | 1 | 2 |

F : Formatif ; S : Sommatif.

Une réunion de l'équipe enseignante est prévue à chaque fin de trimestre pour garantir l'égalité entre les élèves. Dans ce cadre, les notes et/ou coefficients sont susceptibles de changer jusqu'au conseil de classe qui entérinera les résultats de l'élève pour le trimestre.

CLASSE DE TERMINALE :

Les enseignants de la spécialité Sciences de l'Ingénieur (SI) évalueront les compétences des élèves par le biais de différents travaux de type : présentation orale, travail pratique ou devoir personnel réalisé à la maison ou en classe.

Ces évaluations seront désignées par l'enseignant comme étant formatives (en cours d'apprentissage) ou sommatives (en fin d'apprentissage). Si un élève est absent (avec un justificatif valable) et qu'une note certificative doit être attribuée, il se verra remettre une nouvelle date pour faire ce travail. Si aucun justificatif valable n'est donné et qu'une absence est de nouveau constatée, l'élève se verra remettre une note de 0/20.

Pour préparer l'épreuve écrite du baccalauréat qui aura lieu **la semaine du lundi 14 mars 2022**, l'équipe enseignante organisera deux épreuves préparatoires au cours du second trimestre. La première épreuve préparatoire aura lieu le **vendredi 7 janvier 2022**, la seconde durant **la semaine du lundi 31 janvier 2022**. Entre les deux épreuves préparatoires, des conseils et corrections seront proposés aux élèves.

À la suite de l'épreuve de spécialité, les élèves prépareront durant le troisième trimestre leur épreuve du grand oral. L'épreuve s'appuiera sur un projet mené durant les cours de Sciences de l'Ingénieur. Durant cette période, l'implication des élèves sera primordiale pour la réussite du trimestre et la préparation de l'épreuve du grand oral. Pour juger de l'avancement du projet, deux revues de projet seront organisées. Une épreuve de préparation au grand oral sera également prévue **la semaine du lundi 16 mai 2022**.

Le dispositif de notation de la spécialité Sciences de l'Ingénieur en classe de terminale :

- La moyenne des notes « formatives » aura un coefficient 1 ;
- La moyenne des notes « sommatives » aura un coefficient 2 ;
- La note de la première épreuve préparatoire aura un coefficient 1 ;
- La note de la deuxième épreuve préparatoire aura un coefficient 2 ;
- La moyenne des notes de préparations aux oraux aura un coefficient 1 ;
- La moyenne des notes de l'épreuve préparatoire au grand oral et des revues de projet aura un coefficient 2.

EXEMPLE :

| | TRIMESTRE 1 | | TRIMESTRE 2 | | | | TRIMESTRE 3 | | |
|--------------------|-------------|---|-------------|---|-----|-----|-------------|----|--------|
| | F | S | F | S | BP1 | BP2 | PO | RP | RP+EPO |
| Coefficient | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 2 |

F : Formatif ; S : Sommatif ; BP1 : Baccalauréat préparatif 1 ; BP2 : Baccalauréat préparatif 2 ; PO : Préparation orale ; RP1 : Revue de Projet 1 ; RP2 : Revue de Projet 2 ; EPO : Epreuve Préparatoire au Grand Oral.

Une réunion de l'équipe enseignante est prévue à chaque fin de trimestre pour garantir l'égalité entre les élèves. Dans ce cadre, les notes et/ou coefficients sont susceptibles de changer jusqu'au conseil de classe qui entérinera les résultats de l'élève pour le trimestre.